



A TOUTES LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Corsier-sur-Vevey, le 6 mars 2023 / cr

Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), éducation et autres aspects de la lutte contre le dopage délégués à l'ITA

Cher Président, cher Secrétaire Général,

En 2019, l'UWW a délégué à l'Agence internationale de contrôle (ITA) la gestion de son programme antidopage. Certains aspects de ce programme n'avaient pas été inclus initialement dans cet accord et il a récemment été décidé de confier également à l'ITA la gestion des aspects restants, à savoir les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques, l'éducation et le stockage à long terme (jusqu'à 10 années) d'échantillons.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Désormais, toutes les demandes d'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite pour traiter une condition médicale doivent être transmises directement à tue@ita.sport.

Toutes les informations nécessaires concernant le processus de demande et les conditions peuvent être trouvées sur le site Web de l'UWW à l'adresse <https://uww.org/fr/governance/autorisation-dusage-des-fins-therapeutiques>.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler quelques principes généraux concernant les AUT :

- Les lutteurs ont la responsabilité d'informer leur médecin qu'ils sont liés par les règles antidopage ; ils doivent donc vérifier la [Liste des Interdictions](#) pour la substance qui leur est prescrite.
- Les lutteurs titulaires d'une licence UWW doivent faire une demande auprès de l'UWW/ITA pour leur AUT. Les lutteurs de niveau national, qui ne détiennent pas la licence UWW, doivent faire une demande auprès de leur ONAD.
- Pour les substances interdites en compétition uniquement, vous devez demander une AUT au moins 30 jours avant votre prochaine compétition.
- Il existe des [conditions particulières](#) pour l'obtention d'une AUT rétroactive.
- Un formulaire rempli et un dossier médical complet doivent toujours être joints à la demande.
- Une AUT délivrée par une ONAD doit être reconnue par l'UWW/ITA.

Éducation

L'ITA a mis en place un cours sur l'antidopage composé de cinq webinaires. Ces webinaires abordent tous les aspects de la lutte contre le dopage et **auront lieu en juillet de cette année**. L'UWW contactera chaque fédération en temps voulu pour l'informer de ce programme.

Ces cours viendront compléter les programmes existants via la plateforme d'éducation de l'AMA pour les athlètes, les entraîneurs, les médecins et l'entourage des athlètes, ainsi que l'éducation et la sensibilisation dispensées par le biais d'autres projets (More Than Medals, stands de sensibilisation lors des championnats).



Stockage à long terme

Comme l'exige le Code mondial antidopage, les organisations antidopage doivent élaborer une stratégie et des critères de sélection pour stocker les échantillons sur le long terme (jusqu'à 10 ans), en cas d'éventuelles nécessités d'analyses rétroactives ou lorsque de nouvelles méthodes de détection sont introduites.

Une telle stratégie a été mise en place par l'UWW depuis 2016, et cette tâche sera désormais prise en charge par l'ITA.

REVEAL

Nous vous rappelons qu'une plateforme appelée "REVEAL" est à la disposition de toute personne souhaitant partager des informations sur des soupçons de dopage de manière totalement anonyme et sécurisée - gérée de manière indépendante par l'Agence internationale de contrôle (ITA).

Chaque élément d'information est important dans la lutte pour la lutte propre et grâce à REVEAL, vous pouvez soutenir l'enquête sur les violations des règles antidopage ou les comportements criminels.



<https://www.reveal.sport/frontpage>

En vous remerciant pour l'attention particulière que vous porterez aux informations présentées dans cette lettre, veuillez agréer, Cher Président, cher Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Carlos Roy".

Carlos Roy
Secrétaire Général

Copie: Bureau de l'UWW; Commission des Athlètes de l'UWW